

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 11 PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire, PERRIN François, BREGAND Jacky adjoints
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme LOREAUD Claudine

Conseillers présents : 8

Absents excusés : Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal

Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :
27/11/2015

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BREGAND Jacky

Date d'affichage :
08/12/2015

L'an deux mil quinze le trois décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-sept novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Décision Budgétaire Modificative
- 2 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- 3 – Tarifs 2016 : eau
- 4 – Tarifs 2016 : assainissement
- 5 – Tarifs 2016 : ordures ménagères
- 6 – Tarifs 2016 : taxe de séjour
- 7 – Tarif 2016 : droit de chasse
- 8 – Tarif 2016 : affouage
- 9 – Précisions : ventes de terrains
- 10 – Durée d'amortissement
- 11 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 2) – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
- 12) – Location Verger Maillard

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1 – Décision Budgétaire Modificative

Afin de pouvoir régler (au moment venu), les dépenses engagées pour la réfection de la salle, le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits suivants au budget de la Commune :

Dépenses d'investissement : article 231-023 : Travaux en cours	:	- 66 717 €
Dépenses d'investissement : article 2131 - 023 : Bâtiments publics	:	+ 66 717 €

2 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

3 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

M. le Maire explique que le conseil, à la demande du Préfet, doit se prononcer avant le 12 décembre prochain sur le projet de SDCI qui regrouperait 5 communautés de communes : Arbois, Poligny, Salins-les Bains, Champagnole et Nozeroy ainsi que 9 communes des Coteaux de Haute Seille. Ainsi 141 communes composeraient notre nouvelle communauté de communes pour 46 003 habitants, ce qui en ferait une des plus importantes de France.

Une réunion d'information s'est tenue à Pupillin avec tous les Maires et conseillers municipaux de la communauté de communes d'Arbois afin d'étudier ce projet de SDCI.

Monsieur Perrin détaille les éléments de réflexion : taille disproportionnée, sans cohérence spatiale, un manque d'unité géographique, un bassin de vie distinct entre plaine et plateau, des zones d'échanges préférentiels différents, aucun pôle d'emploi prééminent ; M. le Maire présente au conseil un projet alternatif pouvant rassembler un consensus au niveau des communautés de communes concernées.

Le conseil, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre le projet de M. le Préfet et se prononce pour une fusion de la Communauté de Communes d'Arbois avec celle du Comté de Grimont-Poligny, tout en engageant une réflexion avec la Communauté de Communes du Pays de Salins ainsi qu'avec la Communauté de communes des coteaux de Haute Seille.

4 – Tarifs 2016 : eau

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs en 2016 qui resteront donc les suivants :

- Part fixe par foyer : 105,00 €
- Part modulable par habitant : 11,00 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 10,30 €

5 – Tarifs 2016 ; assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs en 2016. La taxe sur la rénovation des réseaux fixée par l'agence de l'eau augmente légèrement.

- Part fixe par foyer : 130,00 €
- Part modulable par habitant : 17,00 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 5,94 €

6 – Tarifs 2016 : ordures ménagères

Le SICTOM n'augmentera pas son tarif par personne en 2016. Le conseil décide donc à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs en 2016 soit :

- Redevance part fixe 45 € par foyer
- Part modulable 35 € par habitant

7 – Tarifs 2016 : taxe de séjour

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour 2016, à savoir :
Hôtel : 1 € par personne et par jour,
Gîte meublé, chambres d'hôtes : 0,50 € par personne et par jour,
Gîte d'étape collectif : 0,30 € par personne et par jour,
Assortis des exonérations légales.

8 – Tarif 2016 : droit de chasse

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2016 à 100 €.

9 – Tarif 2016 : affouage

Le conseil décide à l'unanimité de passer le tarif de l'affouage à 60 € par foyer (55 € en 2015).

10 – Précisions : ventes de terrains

M. BAILLY Emmanuel, concerné par cette affaire, quitte la séance.

Les ventes de terrains étant soumises à la TVA, le conseil, après en avoir délibéré, fixe avec 5 voix pour et 2 abstentions le prix des ventes de terrain (ZURLO et BAILLY) à 12,50 € TTC.

11 – Durée d'amortissement

Le conseil fixe à l'unanimité la durée d'amortissement de l'extincteur acheté pour le local de la microcentrale électrique à 10 ans.

12 – Location verger Maillard

Par courrier en date du 30 novembre 2015, Mme MOUTOU Aline demande de résilier son bail au verger Maillard. Mmes BRIDOT Céline, BOURILLON Julie et DEPIERRE Clara désirent reprendre ce bail.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer un nouveau bail de 9 ans avec ces 3 personnes. Il sera précisé sur le bail qu'une bande du terrain sera vendue à Mme ZURLO. Le loyer est fixé à 90 € pour 2016, il sera ensuite révisé chaque année en fonction de l'indice des fermages.

13 – Questions diverses

Le maire informe les conseillers que la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la location d'un défibrillateur est refusée car seuls les achats sont subventionnés. Il faut donc réfléchir à nouveau sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance : M. BREGAND Jacky